



QUINZE-VINGTS

CENTRE HOSPITALIER NATIONAL D'OPHTALMOLOGIE

Votre parcours

pour la

Chirurgie réfractive

La chirurgie réfractive au CHNO des Quinze-Vingts

▪ Une équipe spécialisée

Les ophtalmologistes spécialistes de chirurgie réfractive, plus de trente chirurgiens, entourés d'une équipe pluridisciplinaire assurent des consultations **du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00** au sein du **Centre de la cornée, de la chirurgie réfractive (CCCR)**.

▪ Un bloc dédié

Le CHNO dispose d'équipements les plus modernes au sein d'un bloc réservant deux salles dédiées à la chirurgie réfractive où sont pris en charge les **myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie**.

▪ Les techniques opératoires pratiquées

PKR, LASIK, SMILE - Lasers excimer et femto seconde les plus modernes.

Vos démarches administratives

Les chirurgies de la réfraction ne sont pas prises en charge par l'Assurance-Maladie. Certaines mutuelles ou assurances complémentaires de santé assurent parfois un remboursement : renseignez-vous.

▪ Le rendez-vous :

Avant votre consultation, veuillez-vous présenter aux caisses situées dans le centre de la cornée et de la chirurgie réfractive (CCCR) pour constituer votre dossier. Pensez à apporter votre carte vitale ou l'attestation, un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

▪ Les tarifs :

Un devis vous sera remis afin que vous puissiez consulter votre mutuelle ou organisme complémentaire de santé sur son niveau de remboursement de cette chirurgie.

Le paiement de la chirurgie se fait directement aux caisses de l'hôpital situées dans le hall d'accueil. Le paiement doit être effectué le jour de l'intervention par chèque de banque certifié, par carte bancaire (n'oubliez pas de vérifier vos plafonds de débit) **ou en numéraire (espèces)**.

Votre prise en charge médicale

▪ La consultation pré opératoire

Vous serez reçu dans un premier temps par une orthoptiste qui réalisera les examens indispensables à votre prise en charge, soit :

- Mesure de la réfraction objective avant et après la dilatation des pupilles,
- Mesure de l'épaisseur cornéenne par OCT (tomographie en cohérence optique)
- Etude de la topographie de la cornée

Le médecin vous recevra dans un second temps et au regard des éléments diagnostic fera le point sur vos attentes et répondra à l'ensemble de vos questions. Une étude bénéfique/risque sera réalisée et le traitement chirurgical sera déterminé.

2 à 3 heures seront nécessaires à la réalisation de ce bilan.

Une fiche d'information relative à la chirurgie réfractive émise par la Société française d'ophtalmologie (SFO) vous sera remise. Elle est destinée à recueillir votre consentement éclairé. Une fois signée, elle sera intégrée à votre dossier médical. L'intervention ne pourra avoir lieu qu'une fois ce document signé.

▪ Recommandations avant l'intervention

- **Ne pas porter de verres de contact** une semaine avant la date de votre intervention,
- **N'oubliez pas d'apporter et de signer le document d'information patient (feuille SFO)** remis par votre ophtalmologiste lors de la consultation pré-opératoire,
- **Pour reporter ou annuler votre intervention, via le site internet rubrique : Annuler ou décaler un rendez-vous - Bloc de chirurgie réfractive** ou par mail : **annulationrefractive@15-20.fr**

**En cas de retard ou d'annulation de dernière minute,
merci de contacter l'accueil du bloc opératoire au 01 40 02 16 70.**

▪ Le jour de l'intervention

- **Prendre une douche** en savonnant le corps, le visage et le cuir chevelu (savon)
- **Ne pas vous maquiller,**
- **Prendre un repas léger, ne pas venir à jeun,**
- **Apporter vos lunettes de soleil sans correction,**
- **Venir accompagné(e).**

Transports en commun



Ligne 1-5-8 Bastille
Ligne 8 Ledru-Rollin
Ligne 1-14 Gare de Lyon



A et D Gare de Lyon



20-69-76-86-87-91 Bastille

Voiture

Parking payant Opéra Bastille
Entrée par la rue de Lyon
Accès piétons dans l'hôpital

▪ A votre arrivée à l'hôpital

- Vous présenter à la caisse située dans le hall d'accueil pour effectuer le règlement de votre chirurgie (chèque de banque, carte bancaire **ou en numéraire**),
- Vous rendre ensuite à l'accueil du bloc de chirurgie réfractive. Emprunter la porte 9 (celle conduisant aux Urgences), puis vous rendre au 1^{er} étage (escalier ou ascenseur).
- A l'accueil du bloc, un espace vestiaire sécurisé vous sera attribué afin de pouvoir déposer vos effets personnels et revêtir la tenue de bloc opératoire.

▪ Recommandations après l'intervention

- Ne pas frotter l'œil opéré,
- Selon les recommandations de votre médecin, éviter au cours du mois suivant l'intervention, tout ce qui peut irriter la cornée de l'œil opéré : poussières, piscine, maquillage des paupières...

**Cette chirurgie ne permet pas l'obtention de bon de transport,
ni d'arrêt de travail**

En cas de besoin, contacter :

**le bloc de chirurgie réfractive
au 01 40 02 16 70**

**les urgences du CHNO des Quinze-Vingts
au 01 40 02 16 80 ou 01 40 02 16 81**

**Contact et prise de rendez-vous
pour une consultation de chirurgie réfractive**

Tél : 01 40 02 12 22

Par formulaire sur le site internet www.15-20.fr

Demander un rendez-vous -
Centre de la cornée et de la chirurgie réfractive

